

porelles, et surtout la grâce d'une bonne mort. Tous les jours aussi il est offert pour les associés défunts. Pendant cinq mois de l'année : mois de St.-Joseph en mars ; mois de la Ste-Famille, en avril ; des Douleurs de la Ste.-Vierge, en septembre ; des SS. Anges en octobre, et des âmes du purgatoire en novembre, les orphelins de l'hospice sont en prières pour les membres vivants et décédés de l'association des messes. La fête du Patronage de St. Joseph, fête principale de l'œuvre, se célèbre solennellement chaque année, ainsi que celle de N.-D. des Sept Douleurs et celle des SS. Anges, patrons secondaires de l'association. Chacun de ces jours il y a messe solennelle, procession, bénédiction du St.-Sacrement, et le saint sacrifice est offert pour les membres des deux associations, non seulement le jour de ces différentes fêtes, mais de plus pendant toute l'octave de la première.

L'œuvre n'a donc plus maintenant qu'un but à réaliser, le soulagement de toutes les misères dans la personne des orphelins, des vieillards et des malades, qui sont sans ressources, en fondant en leur faveur des lits ou des pensions dans l'hospice St.-Joseph. Elle ne se contente pas des avantages de toutes sortes qu'elle procure à ses membres, elle voudrait pouvoir venir en aide à toutes les infortunes. Que les membres se rappellent ces paroles de l'Évangile que prononcera le souverain juge à la fin du monde :  
 " Venez les bénis de mon père ; possédez le  
 " royaume qui vous a été préparé dès le com-  
 " mencement du monde. Car j'ai eu faim, et  
 " vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et